

RELEVÉ DE LA DÉCISION N° 2021 09 07

Prise par le Bureau de la Communauté de Communes

Lors de sa réunion du 25 novembre 2021(en application de la délibération du Conseil Communautaire
en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau)

L'an deux mille vingt et un, le 25 novembre, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 18 novembre, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes, à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Bureau composé de 13 membres.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Lucien PRINCE, Philippe MOREAU, Isabelle DURANTEAU, Yann THOMAS, Jean SOYER, Hervé BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Dominique MALARY, Laurent DURANTEAU.

Assistait également : Jean CANTIN.

Approbation d'un avenant au marché n°2021-034 - Réalisation d'un itinéraire cyclable entre La Roche sur Yon, Olonne sur Mer et Brétignolles sur Mer

Dans le cadre du marché 2021-034 - lot 1 Travaux de VRD de création et reprises de pistes cyclables, attribué à COLAS France, il est apparu au cours des travaux que le revêtement initialement prévu au marché, rue de la Justice à La Chaize Giraud, à savoir du GNT calcaire sur 7 cm devait être remplacé par du bicouche finition 4/6 afin d'éviter que ce chemin se dégrade trop vite du fait du passage des véhicules.

Il est donc proposé d'approuver le présent avenant n°1 au marché public n°2021-034 Lot 1 Travaux de VRD visant à ajouter un nouveaux prix Bicouche, finition 4/6 au bordereau du marché comme suit.

Au regard de ce nouveau prix et des quantités à mettre en œuvre, cet avenant n°1 s'élève à - 246,40 € HT, et fait passer le montant du marché de 211 806,65 € HT à 211 560,25 € HT.

N° de prix	Désignation du prix	Prix unitaire (€ HT)
1309	Bicouche, finition 4/6	5.80
	La préparation des supports si nécessaire, la fourniture, le transport et le répandage des liants ainsi que la fourniture, le chargement, le transport et le répandage des granulats. Le cylindrage des granulats, toutes les opérations nécessaires à la préservation et à la protection des bordures et des accessoires de voirie et des façades. Le balayage et l'aspiration mécanique des gravillons excédentaires et des rejets dans un délai de 8 jours ainsi que la mise en place et le maintien jusqu'au balayage des rejets et la signalisation de danger et de limitation de vitesse.	
	Principe de réalisation pour un bicouche Cloutage ou pré gravillonnage : • 10 litres de gravillons 10/14 ; 1ère couche : • 1,8 kg d'émulsion à 65 % de bitume, • 11 litres de gravillons 6/10 ; 2ème couche : • 1,5 kg d'émulsion à 65 % de bitume, • 6 litres de gravillons 4/6,3. dosage à titre indicatif pouvant varier suivant conditions d'application	
	Unité : Mètre carré	

Il est donc proposé au Bureau Communautaire d'approuver la décision ci-après :

Le Bureau Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L5211-10 et L. 5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L2194-1, R2194-7 et R2194-8

Vu les statuts de la Communauté de Communes, approuvés par arrêté préfectoral n° 2021 DRCTAJ 398 du 30 juin 2021,

Vu la délibération n°2020 4 2 du 30 juillet 2020 portant délégation du Conseil au bureau et au Président,

Vu la décision du Bureau Communautaire n°2021-02-03 en date du 4 février 2021 autorisant le lancement d'une consultation relative à réalisation d'un itinéraire cyclable entre La Roche sur Yon, Olonne sur Mer et Brétignolles sur Mer et autorisant le Président à attribuer et signer les marchés correspondants,

Vu la décision du Président n°2021-054 du 31 mars 2021 attribuant le marché public de réalisation d'un itinéraire cyclable entre La Roche sur Yon, Olonne sur Mer et Brétignolles sur Mer

Vu le marché n°2021-034 conclu,

Vu les crédits inscrits au BP 2021,

Vu le projet d'avenant n°1 au marché 2021-034,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n°1 au marché public n°2021-034 lot 1 - Travaux de VRD de création et reprise de pistes cyclables, de la consultation réalisation d'un itinéraire cyclable entre La Roche sur Yon, Olonne sur Mer et Brétignolles sur Mer visant à ajouter le nouveau prix indiqué n°1309 « Bicouche, finition 4/6 » tel que décrit au rapport et à approuver une moins-value de 246,40 € HT ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 correspondant et à prendre tout acte d'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré,

Les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu

:

- de la transmission au contrôle de légalité le : 01 DEC. 2021

- de l'affichage le : 01 DEC. 2021

- de la publication sur le site

www.payssaintgilles.fr le : 01 DEC. 2021

Givrand, le 30 novembre 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.